

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 063-216304519-20260422-2026_029-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_029

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 11
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 30.04.2026.

Publication ou
notification le :
30.04.2026

Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 22 Avril
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : BALLEST Sébastien, CHANTADUC Jacques-François,
GIRAUD Vivien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : Mme TABARD Laëtitia

Objet de la délibération :

Commission Communale des Impôts Directs

Suite à l'élection municipale et conformément au 1 de l'article 1650 du code
général des impôts, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a
lieu de proposer une liste de commissaires titulaires et suppléants en vue du
renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose :

Titulaires :

Monsieur BOUCHEIX Bernard
Monsieur FAURE Régis
Madame GRATADEIX Martine
Monsieur LASSALAS Roland
Monsieur MORANGE Jean-Pierre
Madame TOURNADRE Danielle

Suppléants :

Madame HEBRARD Mélanie
Monsieur OLLIER Claude
Madame OLLIER Emilie
Monsieur OLLIER Jean
Madame RASSON Line
Monsieur SAGE Patrice

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Laëtitia TABARD

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 063-216304519-20260422-2026_030-DE

Berger
Levrault

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_030

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 11
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 30.04.2026.

Publication ou
notification le :
30.04.2026

Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 22 Avril
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : BALLEST Sébastien, CHANTADUC Jacques-François,
GIRAUD Vivien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : Mme TABARD Laëtitia

Objet de la délibération :

Autorisation d'Ester en Justice

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025_018 portant mise en place
d'une procédure de médiation et les délibérations n° 2025_037 et 2025_038
portant recours à la cour administrative d'appel.

Monsieur le Maire informe que ces procédures ne sont pas cloturées.

Monsieur le Maire propose de mandater le cabinet Teillot et Associés pour
assister la commune dans ces procédures.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de mandater le cabinet Teillot et Associés pour assister la commune
dans le cadre de la médiation portant sur les recours des délibérations de
renouvellement des concessions des chalets aux abords du lac Servières et
dans le cadre des recours à la cour administrative d'appel de Lyon contre le
jugement du TA n°2102704 et n° 2102705,
- Donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter cette présente décision et
ester en justice si nécessaire.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Laëtitia TABARD

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 063-216304519-20260422-2026_031-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_031

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 11
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 30.04.2026.

Publication ou
notification le :
30.04.2026
Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 22 Avril
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : BALLEST Sébastien, CHANTADUC Jacques-François,
GIRAUD Vivien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : Mme TABARD Laëtitia

Objet de la délibération :

Adressage : Numérotation Complémentaire

Monsieur le Maire rappelle la procédure de dénomination des voies et de numérotation des bâtiments sur le territoire communal.

Monsieur le Maire présente la proposition de numérotations complémentaires

- pour les nouvelles habitations; à savoir :

Parcelle AB 72 : 170 Route des Cadiaux

Parcelle AB 332 : 12 Route de la Pointézie

Parcelle ZD 212 : 88 Route de la Pointézie

Parcelle ZM 228 lot 1 : 317 Route des Forges

Parcelle ZM 228 lot 2 : 331 Route des Forges

Parcelle ZN 191 : 275 Rue du Mas

- et pour le local professionnel; à savoir :

Parcelle ZM 33 : 540 Route du Servières

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la numérotation métrique complémentaire telle que présentée ci dessus
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Laëtitia TABARD

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 063-216304519-20260422-2026_032-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_032

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 11
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 30.04.2026.

Publication ou
notification le :
30.04.2026

Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 22 Avril

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : BALLET Sébastien, CHANTADUC Jacques-François,
GIRAUD Vivien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : Mme TABARD Laëtitia

Objet de la délibération :

Demande de Subvention : France Nation Verte volet Renouvellement Forestier

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de son rôle en matière de séquestration du carbone, d'approvisionnement en bois, d'enjeux environnementaux (biodiversité, eau...) et sociétaux (paysage, accueil du public...), la filière forêt-bois a été retenue comme un secteur stratégique des ambitions climatiques de la France.

La mesure de financement du « *renouvellement forestier* » s'inscrit dans le cadre de la planification écologique de la France. Elle est assurée par la mise en place d'un fond pérenne « *France Nation Verte* » pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler, diversifier et améliorer leurs forêts afin de garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans un contexte de changement climatique tout en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre.

Les **aides au financement** sont destinées :

- A la **reconstitution** de peuplements sinistrés avec un taux d'aide possible jusqu'à 80% voire 100 % en contexte « *scolytes et bois de crise* » ;
- A l'**adaptation de peuplements vulnérables** face aux effets du changement climatique avec un taux d'aide possible jusqu'à 60% ;
- A l'**amélioration de peuplements pauvres** ou l'enrichissement de trouées de futaies irrégulières des zones de montagne au sens du code rural et de la pêche maritime avec un taux d'aide possible jusqu'à 60%.

Monsieur le Maire informe que sur cette base, une commune propriétaire ou gestionnaire pour le compte d'une section de commune d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable en vigueur peut demander à bénéficier de cette subvention.

Elle peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur retenu par l'Etat pour reconstituer ou diversifier les peuplements forestiers :

- soit par plantations en plein ou enrichissements localisés, dont le financement sera calculé au travers d'un barème national (cas standard) ou sur présentation de factures sur frais réels (cas non standard, dès lors que

le coût réel des travaux est > 20 % au

- soit par travaux en faveur d'arbres d'avenir (dépressage ou défouage d'au moins 100 brins par hectare) ou de mise en place d'une régénération naturelle, dont le financement sera calculé sur présentation de factures sur frais réels (avec principe d'une estimation des coûts au moment du dépôt du dossier puis ajustement lors de la présentation des factures)

Dans le cadre d'un projet avec dossier de financement déposé par l'ONF et retenu par l'État, une commune peut confier la mise en œuvre des prestations suivantes à l'ONF :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues, mission dite d'Assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) ;
- Réalisation des travaux par l'ONF (ouvrier interne à l'établissement), dans le strict respect de la commande publique.

Monsieur le Maire présente le projet de reconstitution de peuplements proposé par l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier de France Nation Verte pour reconstituer des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté par l'ONF,
- **approuve** le montant des travaux et le plan de financement prévisionnel sur la base du barème national suivant :

Subvention prévisionnelle ETAT – France Nation Verte : 27 982,27 €

Autofinancement HT : 2 331,58€

Montant total HT de l'opération : 30 313,85 €

- **sollicite** la subvention de l'Etat,
- **s'engage** à prendre en charge la quote-part non couverte par la subvention,
- **s'engage** à réaliser sur plusieurs années les entretiens nécessaires à la réussite des opérations financées,
- **donne** délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet « renouvellement forestier » de France Nation Verte pour adaptation des parcelles forestières,
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER

Le secrétaire de séance
Laëtitia TABARD

